Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 28 (1940)

Heft: 570

Artikel: Le suffrage féminin au Grand Conseil neuchâtelois

Autor: Porret, E.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-263755

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

fessionnelle et leur appui financier. Présidente: Mme Pfund-Ramelet.

La section d'évacuation prépare des aides qui accueilleront les évacués, leur donneront les pre-miers soins, si besoin est, et les dirigeront dans les logements qui leur seront assignés. Présidente: Mlle Paschoud, directrice de l'Ecole Vinet. La section du vestiaire mettra en état les habits

qui seront recueillis, afin d'avoir une réserve pour les besoins qui pourraient se faire sentir. Présidente: M^{llc} Schobert.

La section d'aides à la campagne prévoit l'organisation du travail par les écoliers des classes citadines. Cette lourde tâche a été confiée à Piguet-Ramuz.

Le travail accompli par les différentes sections de l'E. P. F. indique le but de cette organisation, sur le plan pratique et matériel. . Mais elle en a un autre encore. Je dirai même qu'il est le premier: celui de former des femmes conscientes de leur devoir, capables de prendre des responsabilités et d'accepter une discipline.

En Suisse tout particulièrement, où nous som-nes peu nombreux, par rapport à l'effectif hu-nain d'autres nations, le développement et la multiplicité des compétences peuvent contribuer à augmenter le petit nombre que nous sommes. Dès lors, chaque citoyen et chaque citoyenne suisse, qui augmente ses possibilités et ses capacités de travail, augmente, du même coup, le potentiel de vitalité de notre pays.

La femme suisse qui a grandi dans les écoles claires de son pays, qui a conquis la santé et la force sur ses pentes neigeuses et ses plages en-soleillées, qui a bénéficié de toutes les institutions dont on entoure chez nous l'enfance et l'adoles-cence, s'apprête à affirmer sa reconnaissance et son attachement par des actes conscients et gra-

E. PFUND-RAMELET.

Une distinction bien méritée

sommes heureuses d'apprendre que Mile Rosa Neuenschwander, si connue dans tous les milieux féministes suisses, comme directrice du Bureau bernois d'orientation professionnelle, pré-



Cliché Mouve

Mile R. Neueuschwander

J'ai parlé de la maîtresse. Reste Pierre, l'ou-J'ai parlé de la maîtresse. Reste Pierre, l'ou-vier citadin, de passage dans la région, avec un groupe de monteurs-électriciens. Blanche le rencontre à l'assemblée du village, dans la cohue tournoyante de son premier bal. Comme elle demeure assise à l'écart, silen-cieuse et timide, heureuse du plaisir des au-tres, gardant sur ses genoux tous les objets gagnés aux baraques foraines par son amie. le jeune homme s'approche d'elle:

C'était un grand garçon mince et très beau; il portait, posée sur le coin de l'œil, une jolie casquette assontie à son costume clair. Sa cravate brillait sur une chemise bleue, et ses chaussures lui faisaient le pied très élégant... Devant la glace, il enleva sa casquette, et Blanche aperçut, separée par une impeccable raie sur le côté, une extraordinaire chevelure blonde. Il était beau vraiment, il l'était en dépit de tout, par-dessus tout, et c'est cela qui la bouleversa.

— Ils ont rien de retard quand même, dans ce patelin-la; on se croirait au temps de ma bisaeule, marmotte le jeune homme en guise d'entrée en matière.

La jeune fille ne comprend ni ce qu'il dit, ni que c'est à elle qu'il s'adresse... mais elle est la victime désignée.

...de cette époque datèrent ses malheurs... Pierre était vaniteux, bête, banal, dit encore l'auteur, mais l'amour de Blanche savait être le plus fort. Il redonnait sa pureté à ce qui en avait manqué; il créait beaucoup d'espace autour de lui, beaucoup de grandeur.

La fillette ne se rend même pas compte qu'elle fait mal en rejoignant chaque soir son amoureux dans le fossé. C'est seulement un jour quee le maître l'a suivie et l'arrête d'un

sidente de l'Association cantonale des femmes bernoises, ancienne présidente du Comité directeur de la célèbre « Saffa », etc., vient d'être nommé membre de la Société économique d'utilité publi que du canton de Berne. C'est la première fois que, depuis la fondation de la Société en 1759, cet échoit à une femme ! et le choix ne pouvait être meilleur.

Nous disons ici à Mile Neuenschwander toutes

nos vives félicitations, en la remerciant du bel exemple de dévouement au bien public et aux causes d'intérêt général qu'elle a toujours donné à toutes les temmes.

IN MEMORIAM

Mme Soutter-Chausson

Les féministes d'Aigle viennent de faire une grande perte par la mort, survenue le 18 mai, de Mme Soutter-Chausson, une personnalité de grande valeur, une femme aux opinions couraqui savait affirmer son point de vue en restant douce et calme.

Mme Soutter-Chausson a eu, sa vie durant,

une activité multiple et toujours bienfaisante. Il une activité multiple et toujours bienfaisante. Il n'est à Aigle œuvre d'utilité publique de bienfaisance qui n'ait bénéficié de son travail et de ses capacités. Elle était un membre fort actif de l'Union des Femmes d'Aigle, qu'elle présidait depuis nombre d'années, avec laquelle elle s'occupait de l'éducation civique des femmes, de l'infirmerie, de l'œuvre de la layette et du trousseau, des vantes naroissiales, et olus récemment de la des ventes paroissiales, et plus récemment de la lessive de guerre d'une importante unité. Elle était vice-présidente de la Fédération des Unions de Femmes, où ses avis étaient fort appréciés.

Mme Soutter faisait également partie du groupe

Le suffrage féminin au Grand Conseil neuchâtelois

Ainsi que le Mouvement Féministe l'a déjà annoncé, la motion Brandt concernant le vote des femmes en matière communale, qui devait être discutée par le Grand Conseil neuchâtelois dans sa session de printemps, a été ajournée. La question du renvoi se posa dès que l'on sut que le Grand Conseil, en raison des circonstances extérieures (c'était le 20 mai.. projetait de liquider son ordre du jour en une demi-journée. Certains partisans du suffrage féminin préféraient attendre, plutôt que d'exposer la motion à une discussion écourtée et à un vote hâtif. Cependant, l'examen des comptes et de la gestion s'étant prolongé, une seconde séance fut nécessaire le 21. Ce jourlà, M. Losey (rad.), signataire de la motion, tout en faisant un ardent plaidoyer en faveur de cette réforme qui, dit-il, serait d'élémentaire justice, demanda l'ajournement dans l'intérêt même de la cause, tout devant, pour le moment, être subordonné à la défense nationale.

Là-dessus, les avis de nos partisans se divisèrent: M. Brandt s'opposa au renvoi, « qui se sent un peu de l'esprit de panique ». Il est urgent, précisément en ces heures émouvantes, d'accorder aux femmes suisses, qui dévouent et se dépensent, un droit que l'on accorde aux étrangers. Le monde de demain nous apportera des réformes plus vastes et plus profondes, dont celle-ci ne serait qu'un modeste acheminement.

M. Niedermann (lib.), autre signataire de la motion, ne voit pas de motif d'en renvoyer la discussion. Il n'est pas nécessaire que la votation populaire intervienne dans un avenir rapproché. Ce qui importe, c'est que le Grand Conseil se prononce, et rien n'empêche qu'il le fasse immédiatement.

M. Béguin (P. P. N.) s'oppose aussi à l'ajournement. Il est inadmissible de refuser aux femmes neuchâteloises un droit qui est accordé aux étrangers et aux « saoûlons »

Le Conseil d'Etat intervient par son président, M. E. Béguin, qui appuya l'ajourne-ment, se fondant sur le fait (décidément, il faut faire flèche de tout bois) que les suffragistes elles-mêmes avaient renvoyé leur Assemblée, qui aurait dû se tenir à Neuchâtel les 18 et 19 mai (comme și cette décision avait eu d'autre raison que les difficultés des longs voyages avec l'horaire de guerre des C.F.F.).

Finalement, par 37 voix contre 26, l'ajournement fut accepté. L'avenir dira si cette cision nous sera favorable. Ce qui est certain, c'est qu'un grand nombre de députés, qu'il est impossible d'évaluer exactement, étaient bien disposés à notre égard. Révolu, le temps sottes plaisanteries, sinon celui des perfides et ridicules compliments à l'eau de rose! La gravité de l'heure ébranle les préjugés caducs; les esprits évoluent. Peut-être la propagande faite par l'Association cantonale pour le Suffrage y a-t-elle contribué; on nous rend cette justice qu'elle a été menée en toute objectivité. La presse, débordée par l'actualité) (bon prétexte pour certains journaux), ne pouvant faire une large place à une polémique, nous nous sommes plutôt adressées directement aux députés, puisque aussi bien c'était leur opinion seule qui importait. Tous reçurent une lettre détaillée motivant notre revendication. Les signataires de la motion furent spéciale ment documentés: nous leur fîmes tenir en particulier des extraits d'anciens procès-ver-baux du Grand Conseil datant des premières de la République, à l'époque où il s'agissait d'établir les droits des citoyens : chapitre d'histoire étonnamment actuel, montrant qu'en démocratie, tradition ne signifie pas immobilisme.

Tout ce travail n'est certes pas perdu. A l'égard du public, non plus, notre action ne restera pas vaine: des sympathies inconnues se sont révélées; il en a surgi de nouvelles; con nombre se sont affirmées de façon tanrestera pas gible par des souscriptions qui représentent souvent de réels sacrifices. Le temps travaille pour nous, et il y travaillera d'autant plus que nous saurons mieux employer celui qui nous reste. Le délai d'ajournement n'a pas été mais nous connaissons trop l'ardeur et la décision de M. Brandt, nous avons assez de confiance dans les députés de tous les partis qui soutiennent sa motion, pour être assurées qu'il n'ira pas au delà de la session de novembre.

Nous saisissons cette occasion de remercier toutes les suffragistes romandes et confédérées de leur précieux appui, et de leur rappeler discrètement (ou indiscrètement...) le numéro notre compte de chèques postaux: IV 89! E. Porret. 2589 !

Au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel

Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds Colombier, Les Ponts-de-Martel mai 1940.

Monsieur le Président, Messieurs les Députés,

Pour la seconde fois, le Grand Conseil neuchâtelois est appelé à discuter le problème du vote des femmes. En 1919, il avait adopté sans restriction le principe du suffrage féminin. Non moins bien disposés que vos devanciers, en 1934, vous avez, Messieurs, pris en considération la motion Brandt, qui se borne à réclamer pour nou le droit de vote et d'éligibilité en matière communale. Nous sommes heureuses de vous en témoigner notre gratitude, espérant que la discussion qut se prépare donnera au Grand Conseil l'oc-casion d'examiner à nouveau avec bienveillance el d'une façon approfondie la question qui nous

Depuis que la votation populaire a renoussé. en 1919, la réforme qui lui était proposée, vingt ans ont passé. Pendant cette période, et par la force des choses, les femmes ont été entraînées à participer toujours davantage à la vie publique, voire à l'activité militaire. Elles l'ont fait de bon gré. Le moment est venu d'en tirer les conséquences en leur conférant, dans une mesure limitée, la qualité de citoyennes. Ne méritent-elles pas la confiance qui est accordée aux étrangers par la loi? Permettre à ceux-ci d'exercer dans commune des droits que l'on refuse aux mmes de chez nous, ce n'était peut-être anomalie, tant qu'elles ne paraissaient guère s'en soucier. Mais, maintenant qu'elles les demandent avec insistance, ce serait une injustice flagrante et une cruelle offense. Et gue l'on ne dise pas que ces droits leur sont indifférents: s'il en est ainsi pour un certain nombre, d'autres en ont compris la valeur, autant pour l'ensemble du pays que pour elles-mêmes. Il nous paraît affligeant que les femmes ne puissent consacrer à la patrie que le travail de leurs mains, au lieu d'y vouer toutes leurs capacités. Si trop d'entre elles se contentent de ce rôle, il appar tient à l'élite des citoyens de les faire sortir de leur inerlie, et cela en les revêtant de droits nouveaux.

« Cela se ferait au détriment des employés et ouvriers du sexe masculin. — Nous ne voyons pas le rapport qu'il y a entre les droits civi-ques et la situation économique du pays, qui dépend de tous autres facteurs. « Le moment est mal choisi », dit-on à Genève,

Vain prétexte: si une réforme est bonne en soi, elle l'est précisément dans les temps troublés

mot paternel, qu'elle comprend: « il y a une part d'inavouable dans ce qu'elle fait. » Mais après quelques semaines de rendez-vous de plus en plus espacés où le garçon assouvit son gros appétit sexuel, et la fille, son besoin de caresses et de tendresse, Pierre quitte la

Alors Pierre s'en alla... Et derrière lui, à me-sure qu'il s'éloignait sur sa bicyclette, les choses mouraient. Tout était inerte autour de Blanche, et il lui semblait que rien jamais ne serait assez puissant pour remettre en mouvement ce qui s'é-tait arrêté.

La voilà seule... avec sa souffrance.

Mme Raymonde Vincent a sagement évité de nous conter une fois de plus l'aventure ba-nale de la fille-mère. Celle de Blanche n'est que morale, intérieure, mais d'autant plus athétique. C'est dans son cœur que l'amoupathétique. C'est dans son cœur que l'amou-reuse est blessée à mort. Et je ne pense pas qu'on ait jamais décrit avec plus de poignante vérité la détresse de l'abandonnée, la douleur usante, rongeante de celle qui continue d'aimer dans le vide et dans la nuit. Cela aussi, dirai-je, ne s'invente pas.

Tout le long de la journée — en gardant ses bêtes — Blanche pleurait; elle pleurait amèrement, inlassablement, parce que sa douleur était sans fond in fin, et qu'une trop entière solitude l'amplifiait encore. Il n'y avait plus nulle part une seule petite place fraîche pour y reposer un instant sa tête encombrée de regrets, plus une seule petite place encore saine, grâce à laquelle son chagrin eût pu cesser une minute. Elle restait là, pliée en deux sous ce grand paraplieu, l'esprit malade, les mains froides, acharnée à ne rien laisser échapper de son mal, à souffrir

vainement de ce qui avait été mille fois plus vain encore. De son amour, rien ne subsistait plus que cet écoulement monotone des souvenirs tristes dans son cerveau fatigué. Comme ce mal était étroit, serré, étouffant, comme la plainte de tout son être torturé peinait à se dégager! Rarement il parvenait à s'échapper de sa bouche, ce grand cri désolé de ceux que l'amour a ainsi réduits.

Ah! ne plus penser! Enfin, Blanche se confie à Simone:

Plus rien ne m'intéresse à présent et j'aimerais autant mourir tout de suite. Si tu savais comme ma tête est lourde. J'y pense toute la journée; jamais ça s'arrête et c'est toujours les mêmes choses qui me reviennent. Souvent je pense que je vas devenir folle. Ça m'est égal à présent qu'y soit parti, si seulement je pouvais m'empêcher de penser rien qu'à ça tout le temps.

Hélas! Comme dans la vie, Blanche ne netas! Comme dans la vie, bianche ne mourra pas. Ce serait encore trop beau et trop facile. Elle portera sa peine six ans... et puis elle épousera un brave garçon qui l'aime et qui la rendra heureuse, si tant est qu'elle puisse l'ètre encore. Les rouages sont rajustés, mais c'est le ressort qui est brisé.

« Peut-être, lui demande son fiancé, peut-être que ça ne te fait pas plaisir de te marier avec moi? — Si, ça me fait bien plaisir, au con-traire », répond doucement la jeune fille.

Et Raymonde Vincent de bien marquer la différence de qualité entre les êtres. Sans v difference de qualité entre les êtres. Sans y insister, elle oppose son héroïne à M^{me} Martin, la mère de Simone, « cette femme tranquille qui n'avait jamais connu une joie ou une peine qui fussent des millions de fois plus fortes que la volonté. Cette femme, qui avait ignoré le moment où l'étan de l'amour est

dans la plus petite pensée, dans la plus courte prière

Elle montre aussi ce dessèchement, ce re-Pliement des vieillards sur eux-mêmes. « C'est l'usure... il n'y a rien à faire à cela, puisque le temps, au lieu de combler l'abime que l'in-

le temps, au lieu de combler l'abime que l'indifférence met entre les êtres et les choses,
l'aggrave au contraire. »

Mais en voilà assez pour que mes lecteurs
puissent se faire une idée tant du style que
de la qualité d'âme et d'intelligence de l'auteur. Qu'on me permette cependant deux ou
trois citations encore, trop précieuses, trop
caractéristiques pour être négligées. Il s'agit
d'un garçon qui passe sur la route et qui
traduit sa joie « en faisant avec sa bicyclette
de brusques embardées à chaque fois qu'il
rencontre l'ombre épaisse d'un arbre ». Il s'agit aussi « de ce besoin inépuisable d'un autre
être, qui vous donne à la fois l'impulsion de
la vie et l'idée de la mort ». Ailleurs, l'auteur
parle « de ce poids, de ce dégoût, de ce trouble que l'on éprouve quand les choses du
cœur se défont ». se défont

voudrais relever aussi la poignante vérité du chagrin de cette mère, la maîtresse des Aubris, qui, soudain, devant sa fille morte, se ré-volte contre la destinée, et « se met à crier tous ses secrets, tenus si soigneusement cachés dans son cœur jusqu'à ce jour, exprès pour que ceux qui se trouvent la l'entendent ». Chagrin qui s'oppose à celui du père Aimable (Campagne), si terriblement silencieux lorsqu'il recoit la lettre d'une écriture inconnue, l'an-nonce de la mort de son fils, tué à l'ennemi. « Cette fois, dit-il, c'est arrivé. » Il ne pleura